

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

Nombre de membres en exercice : **22**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **21**
Date de la convocation : **23/09/2016**

Secrétaire de séance : **M. Bernard MAUZÉ**

Le Trois Octobre Deux Mille Seize, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILLAUD, M. LOUIS, M. COUSIN, Mme VERRIER, Mme ECLERCY, M. GAINANT Adjoint
Mme HENROTTE, M. MAUZÉ, Mme ALBERT - Conseillers Municipaux délégués
Mme HAIE, M. HAMACHE, Mme MARTIN, Mme DERRÉ, Mme BRIONNET, Mme DUMUIS, M. NERISSON,
M. COTTET, M. COYRAULT, M. BOISSEAU, M. BARRAULT formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusé et représenté : M. DARDILLAC représenté par M. BRILLAUD.

Excusée non représentée : Mme BROCHARD.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité. Monsieur BARRAULT demande à modifier un paragraphe concernant le vote du 6^{ème} Adjoint. Cette erreur sera rectifiée.

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

TRAVAUX EN COURS

PRÉSENTATION DE L'AVANCÉE DES TRAVAUX

Monsieur COUSIN présente l'avancée des travaux :

- ✓ Maison des Assistantes Maternelles : Les cloisons et la pose du carrelage sont terminées, les peintures sont en cours de réalisation.
- ✓ Travaux de voirie : suite aux inondations subies par quelques habitants l'année passée, des travaux de voirie sont commandés.
- ✓ Toitures : Les travaux du Presbytère vont débuter sachant que les cheminées sont terminées. Les toitures de la Salle Pichereau et du Catéchumène sont finies.

Monsieur BRILLAUD présente les travaux de l'école. Une classe du 1^{er} étage est en cours de finition. De fait la classe installée à la Garderie va déménager dans cette salle. Les travaux dans la salle de la garderie vont donc débuter. La salle informatique est en fonctionnement.

Monsieur BRILLAUD informe que l'appel d'offres est lancé pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable Avenue de la Plage. Les travaux sont prévus en fin d'année. L'extension du réseau pour l'alimentation des Usines Nouvelles a été faite. Les parkings de la Filature et en face du stade seront réalisés prochainement. Ceux-ci seront financés par le Syndicat du Plan d'Eau de la Filature.

Madame le Maire informe que la porte de la Mairie pour l'accès aux personnes à mobilité réduite vient d'être automatisée. Ce changement de fonctionnement pose la question sur le fait que cette porte était une issue de secours. La question sera posée lors de la prochaine commission de sécurité.

AVENANTS AUX MARCHÉS

Monsieur BRILLAUD présente un avenant pour les travaux de l'école élémentaire concernant la maîtrise d'œuvre. L'avenant correspondant s'élève à 1 500 Euros ; Il s'agit d'une étude complémentaire pour le préau et surtout des sanitaires qui devaient être installés sous ce préau. Même si ce dernier ne se réalise pas du fait des surcoûts engendrés, il est tout de même nécessaire de payer l'étude.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre confié aux ATELIERS MONTAROU ET ASSOCIÉS de Poitiers pour l'amélioration énergétique, mise en conformité accessibilité et mise en sécurité incendie de l'école élémentaire Clément Péruchon.

Il est donc proposé de modifier le marché en acceptant l'avenant ci-dessous présenté.

L'avenant n°2 a pour objet les études demandées par le maître d'ouvrage pour la réalisation d'un préau.

Il s'agit d'une plus value de 1 500 Euros HT. Le nouveau marché est donc le suivant :

Montant du marché HT	64 980,00 €
Montant de l'avenant n°2 HT	+ 1 500,00 €
Nouveau montant du marché HT	66 480,00 €
Montant de la TVA	13 296,00 €
Nouveau montant du marché TTC	79 776,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le principe de cet avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec les ATELIERS MONTAROU ET ASSOCIÉS d'un montant de 1 500 Euros HT en plus,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES

INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle qu'une circulaire du 30 Mai 2016 nous oblige à voter les indemnités pour le gardiennage de l'église.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la circulaire ministérielle du 30 Mai 2016, qui indique que la Commune doit verser une indemnité de gardiennage aux personnes qui surveillent et ferment l'église communale.

L'indemnité de 119.55 € annuelle (2015) n'a pas été revalorisée pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette indemnité annuelle de 119.55 €.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire informe qu'il est impossible pour la Trésorerie de Biard de recouvrer des dettes. Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de ces dettes.

Monsieur MAUZÉ précise qu'il ne s'oppose pas à ces admissions en non valeur mais trouve dommage que certaines dettes s'annulent de la sorte.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Biard est en charge du recouvrement des recettes communales. Elle réalise également des poursuites dans le cadre des dettes non réglées.

Lorsque les poursuites deviennent inutiles, il est demandé à la collectivité de prendre en charge ces dus, sous forme de créances irrécouvrables.

Il s'agit ici :

- Une dette irrécouvrable d'un montant de 1 481,00 €,
- Deux dettes avec poursuites sans effets de 15,00 € et 40,23 €,
- Une autre dette avec saisie sur comptes bancaires et sur meubles qui est restée infructueuse pour 414,55 €.

Soit un montant total de 1 950,78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette admission en non valeur.

VOTE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire informe qu'elle a reçu deux demandes de subventions :

La première concerne l'Association de Défense contre la sécheresse qui sollicite la poursuite de l'adhésion communale.

Madame BRIONNET s'interroge sur le rôle de cette association.

Madame PELTIER lui répond que cette association apporte une aide juridique aux sinistrés. Elle informe également qu'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sera déposée avant la fin de l'année pour la période de Juin à Septembre 2016.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire présente une demande de l'Association de Défense contre la Sécheresse qui demande la poursuite de l'adhésion communale, afin d'aider les victimes des dégâts de sécheresse.

L'adhésion annuelle s'élève à 80 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 20 Voix Pour et 1 Abstention cette demande de subventions de 80 € pour l'Association de Défense contre la Sécheresse et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

--

La deuxième demande est déposée par les Chemins de Musique concernant un projet de sensibilisation musicale auprès des élèves de l'école élémentaire.

Madame VERRIER rappelle le projet avec le quatuor Zercalo qui est intervenu à l'école dans le but de créer l'hymne de l'école. Ce projet s'élève à 7 200 Euros. La demande de subvention est de 1 200 Euros pour les deux premiers jours d'intervention (19 et 20 Septembre 2016).

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente une demande de l'Association « Les Chemins de Musique » qui sollicite une aide dans le cadre d'une sensibilisation musicale auprès des élèves de l'école élémentaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cette démarche s'adresse à l'ensemble des classes élémentaires, et au-delà de la sensibilisation, l'idée est de composer une « chanson de l'école » en paroles et musique, et de l'interpréter en fin d'année scolaire.

La somme demandée est de 1200 euros pour cette première période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subventions de 1 200 € pour l'Association « les Chemins de Musique » et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AFFAIRES COMMUNALES

Les présidents de commission sont invités à rendre compte de l'avancée de leurs travaux.

Monsieur MAUZÉ informe que le cubage de bois est terminé au Domaine de Givray. Le chemin romain sera élagué dans les prochaines semaines. Une réunion sera programmée pour nommer les chemins pédestres de la forêt.

Madame ALBERT rappelle que l'inauguration du parcours pédagogique a eu lieu le Samedi 1^{er} Octobre 2016. Elle informe que sa commission va maintenant travailler sur le projet de création d'un grand jeu avec la participation d'Odyssee Prod. Madame le Maire est satisfaite de la présence de nombreuses personnes présentes à cette inauguration.

Madame VERRIER revient sur l'intervention du Quatuor Zercalo à l'école élémentaire. Les enfants sont très satisfaits de cette animation. Elle informe que Madame AIGREULT est la nouvelle personne qui est accompagnante dans le bus. Elle précise que des contrôles aux sorties des écoles sont mises en place depuis la rentrée scolaire qui peuvent parfois générer des retards. Ces mesures sont toutefois nécessaires dans le cadre du plan Vigipirate.

Madame HENROTTE informe :

- ✓ qu'une exposition prêtée par l'ADEME aura lieu du 11 au 29 Octobre 2016 sur le thème de la rénovation énergétique,
- ✓ qu'une conférence de Monsieur LOIRET aura lieu le 14 Octobre 2016,
- ✓ que le mois de Novembre sera consacré aux célébrations du centenaire de la grande guerre avec deux expositions : Anciens Combattants et exposition prêtée par la Préfecture de la Vienne. Elle remercie Madame BRIONNET pour la mise à disposition de cette exposition itinérante,
- ✓ que la conférence de Monsieur Jean-Henri CALMON aura lieu le Samedi 5 Novembre 2016 sur le réseau Renard. Il propose également d'intervenir à l'école élémentaire. Un contact est pris avec le Directeur pour la mise en place de cette intervention,
- ✓ que le 12 Novembre 2016 l'association Chemins de Musique organise à la Médiathèque un hommage à un violoncelliste avec une lecture de ses carnets,
- ✓ que Monsieur Jacques GARNIER exposera ses peintures sur le patrimoine de Ligugé au mois de Décembre,
- ✓ des expositions Martinienne auront lieu à l'Abbaye avec notamment sur conférence de Frère François sur Martin.

Monsieur GAINANT informe qu'il prépare le Marché de Noël qui aura lieu le Samedi 3 Décembre 2016 sur la Place de la Mairie. Il rappelle qu'une réunion a eu lieu avec les associations de Ligugé et de Smarves pour l'organisation de la fête de la Plage le 24 Juin 2017.

Monsieur LOUIS rappelle la mise en place de la dotation en matériel sportif pour les associations sportives. Il informe que toutes les demandes ont été satisfaites. Il propose de mettre en place une formation sur deux samedis matins sur les gestes de premiers secours aux associations sportives. Il informe que l'association « Les Passe Partout » organise une randonnée à Ligugé le 9 Octobre 2016.

Madame ECLERCY informe que le CCAS prépare le repas des personnes âgées (+ de 70 ans) qui aura lieu le 11 Décembre 2016. Elle précise que le Vestiaire des Quatre Saisons va ouvrir début Novembre 2016. Elle informe que le salon des Rabelaiseries aura lieu le 5 et 6 Novembre 2016 au Gymnase, qu'une exposition de Patchworks a lieu du 7 au 10 Octobre 2016 à la Mairie et que le Bal des Associations aura lieu le 15 Octobre 2016.

Madame PELTIER rappelle l'organisation de séminaires « urbanisme » (15 Septembre – 19 Octobre et 7 Novembre 2016). L'objectif est de réfléchir globalement sur l'aménagement de la Commune.

Monsieur BRILAUD rappelle l'organisation d'une réunion publique le 10 Octobre 2016 pour présenter les travaux de l'Avenue de la Plage et quelques rappels sur le Plan de Prévention aux Risques d'Inondations.

VIE INTERCOMMUNALE

APPROBATION DE RAPPORTS INTERCOMMUNAUX

RAPPORT ANNUEL 2015 DU GROUPE ENERGIES VIENNE

Monsieur Eric COUSIN donne la lecture des rapports annuels 2015 du Groupe Énergies Vienne. Il informe qu'une borne électrique sera mise en place sur le parking à côté de la Pharmacie.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activités 2015 du groupe ÉNERGIES VIENNE dont font partie, la SORÉGIES, SRD et SERGIES.

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ce rapport d'activités 2015,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT ANNUEL 2015 DU GRDF

Monsieur Eric COUSIN donne la lecture du rapport annuel 2015 de GRDF.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activités 2015 de GRDF.

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ce rapport d'activités 2015,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES DIVERSES

Madame le Maire informe qu'elle a assisté à un séminaire avec les 40 Maires. Elle rappelle les groupes de travail mis en place. Lors de ce séminaire, il a été présenté la restitution de l'état des finances des 5 EPCI avec les différents budgets. Le prochain séminaire des Maires aura lieu le 14 Novembre 2016 et il aura pour but de prévoir le budget 2017. Elle précise les échéances à venir : 16 Janvier 2017 – Installation de l'assemblée ; 23 Janvier – Élection des représentants aux différentes instances et répartition des postes de Vice-présidents. Elle informe que Ligugé aura un seul siège. Une délibération sera proposée au Conseil Municipal.

Monsieur LOUIS demande des précisions sur la représentation d'élus au sein de Grand Poitiers.

Madame le Maire informe qu'un suppléant sera désigné pour les communes ayant qu'un représentant titulaire. Elle précise qu'il y aura plus de commissions avec l'ajout de la compétence voirie, culture, tourisme. Elle informe qu'un projet est mené sur la création de pôles territoriaux. La restitution n'a pas encore été donnée.

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DE LA VALLÉE DU CLAIN

Monsieur MAUZÉ présente la cartographie du Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain. Il informe que cette cartographie sera intégrée au Plan Local d'Urbanisme. Il précise qu'une réunion publique aura lieu à SMARVES le 13 Octobre 2016. Un avis favorable est donné à ce projet de PPRMvt.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain de la Vallée du Clain.

Le territoire communal est concerné à plusieurs endroits avec des cavités et des falaises mais il n'y a pas de situation vraiment problématique.

Les élus ne font pas de remarques particulières au sujet de ce plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la Vallée du Clain.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Madame le Maire informe qu'elle souhaite proposer un poste de Conseiller Municipal délégué, pour une durée de six mois, pour le projet de mise en place d'hébergement au Domaine de Givray. Elle propose d'engager une réflexion sur la mise en place de structures légères pour proposer un hébergement aux personnes qui louent la Salle de Givray. Ce poste peut être élargi à l'étude de mise en place d'une aire de Camping-cars.

Monsieur LOUIS souligne le déficit d'hébergement sur la Commune et souhaite faire un inventaire sur l'accueil touristique dans une démarche plus large.

Madame PELTIER fait un rapide diagnostic de l'hôtellerie sur la Commune avec des problèmes d'accueil lors du salon de la Bande Dessinée, des Rabelaiseries....

Madame HAIE souligne l'idée intéressante et souhaite avoir une réflexion plus large avec toutes les possibilités qui peuvent s'offrir à Ligugé (Chambres d'hôtes, gîtes,...).

Monsieur BARRAULT précise qu'il est nécessaire d'avoir un accueil conséquent pour répondre à la demande.

Madame PELTIER souhaite que ces investissements soient productifs pour la commune. Elle lance un appel à candidature.

Monsieur HAMACHE se porte candidat et remercie Madame le Maire et le Conseil Municipal pour la confiance accordée.

Un arrêté du Maire sera pris pour nommer Monsieur Jean HAMACHE Conseiller Municipal délégué pour une durée de 6 mois à compter du 15 Octobre 2016.

VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ À UN FERMIER

Monsieur BRILAUD rappelle la création d'une piste cyclable entre la Brassaise et le Chemin de Deux Croix avec notamment l'achat d'une parcelle de 585 m² à Monsieur et Madame BOUTIFARD qui louaient celle-ci à Monsieur Olivier MALLECOT, Exploitant Agricole. Il informe que la valeur forfaitaire est de 6 160 Euros l'hectare. Cette valeur forfaitaire inclut l'indemnité d'éviction, la perte de récolte, de fumure et d'arrière fumure. 360 Euros seront donc versés à Monsieur MALLECOT dans le cadre de la rupture de culture.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition des parcelles pour l'aménagement de la piste cyclable, outre l'acquisition de l'emprise au propriétaire, il est nécessaire d'indemniser le fermier pour l'éviction et la perte de récolte.

Le montant dû au fermier, Monsieur Olivier MALLECOT s'élève à 360 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'approbation de l'octroi légitime de ces indemnités d'éviction et de perte de récolte au fermier du propriétaire, Monsieur BOUTIFARD,
- Autorise Madame le Maire à signer l'attestation détaillée de ces indemnités,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

AVENANT AU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Madame le Maire informe que suite à l'évolution du taux, il est nécessaire de signer un avenant au contrat collectif de prévoyance Maintien de Salaire. Ces cotisations sont prélevées sur les salaires des agents de la collectivité.

Délibération :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que le personnel bénéficie d'une mesure de maintien de salaire en cas de maladie ou d'accident de travail. Cette disposition est comprise dans les charges salariales. Son taux est de 1.15 % du salaire brut.

Compte tenu de la progression des absences pour raison de santé, et donc des indemnités versées par la Mutuelle Nationale Territoriale, il est nécessaire de majorer le montant de la cotisation. Celle-ci passera à 1.28 % en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver cette modification du taux de cotisation qui passera donc à compter du 1^{er} janvier 2017 à 1.28 % du salaire brut.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur COUSIN informe que dans le cadre d'une manifestation nationale, Grand Poitiers organise à LIGUGÉ une soirée « le jour de la nuit » le 8 Octobre 2016.

Monsieur COUSIN rappelle la modification de l'éclairage public. L'extinction de l'éclairage se fait désormais à 22 h 00 en semaine et 23 h 30 les vendredis, samedis et dimanches.

Madame le Maire rappelle l'organisation de la foire d'Automne au Parc des Expositions de Poitiers. Lors de cette manifestation, les habitants de Ligugé pourront récupérer les informations sur leurs habitations suite au passage de la caméra thermique.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAUZÉ demande si la Commune de Ligugé pourrait soutenir la candidature de Paris pour l'organisation des jeux olympiques de 2024. Madame le Maire informe que le Conseil Départemental de la Vienne va soutenir également cette candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 8 Novembre 2016 à 20 heures.